La SNCF demande la révision d'engagements pris en 2014 concernant la vente de billets de train

Publié le 17 décembre 2020

La SNCF, qui avait pris en 2014 des engagements devant l'Autorité de la concurrence concernant les modalités de vente en ligne de billets de train, demande aujourd'hui leur révision, faisant valoir que la situation concurrentielle qui prévaut aujourd'hui a évolué.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 17 décembre 2020

Lire le communiqué